

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE DU JALAIS**

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL SYNDICAL

DU

19 SEPTEMBRE 2024

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du JALAIS
Conseil syndical du 19 Septembre 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le dix-neuf septembre à Dix Huit Heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en mairie du Breil-sur-Mérize, siège du syndicat, sous la présidence de M. HUBERT Jean-Paul, Président.

Etaient Présents : Mrs HUBERT Jean-Paul, LECOMTE Jean-Claude, DESCHOOLMEESTER Denis, CISSE Emmanuel, DUTERTRE Alain, FAUQUE Frederic, TELLIER Roland, MAUCOURT Christian, PETIT Laurent ,VOISIN David, CHESNEAU Jean Claude et Mme BRAGA Nathalie,

Etaient absents excusés: Mrs PIGNE André, BUREAU Joël, COURANT Bruno, DUPONT François, DESHAYES David, RICHARD Frédéric (Suppléant), JODEAU Nicolas, PINTO Christophe (représenté par FAUQUE Frédéric suppléant), GUIET-GOMEZ Manuel (représenté par CHESNEAU Jean Claude suppléant), Mmes TOUZEAU Elisabeth, MIRGAINÉ Christine,

Invités : Mme DENIAUD BERNIER Anita (secrétaire du SIAEP du JALAIS), Mrs GIRARD Nicolas et RATINEAU William (responsables locaux chez Véolia).

Secrétaire de séance : Mr MAUCOURT Christian

Convocation et affichage : 17 juillet 2024

Membres en exercice : 21 Présents : 12 Votants : 12

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 MAI 2024

Monsieur Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'ils ont des observations concernant la séance du 21 Mai 2024.

Aucune observation n'a été émise, le Président demande au Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil Syndical de la séance du 21 mai 2024.

Vote :

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		x		
LECOMTE Jean Claude		x		
BRAGA Nathalie		x		
CHESNEAU Jean Claude		x		
CISSE Emmanuel		x		
DUTERTRE Alain		x		
MAUCOURT Christian		x		
DESCHOOLMEESTER D		x		
PETIT Laurent		x		
FAUQUE Frédéric		x		
TELLIER Roland		x		
VOISIN David		x		

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'EAU DU DELEGATAIRE-EXERCICE 2023

Le délégataire du service de l'eau potable, Véolia Eau, a remis son rapport d'activités de l'année 2023. Une synthèse de celui-ci est présenté à l'Assemblée pour avis par Mrs GIRARD Nicolas et RATINEAU William responsables locaux chez Véolia.

PROJET DE FUSION

Monsieur Le Président rappelle :

- aux membres du Conseil Syndical du SIAEP du JALAIS, le transfert obligatoire de la compétence eau aux communautés de communes au 1er janvier 2026.

Mais si un syndicat compétent en matière d'eau est situé sur le territoire de deux communautés de communes, les communautés de communes sur le territoire desquelles le syndicat d'eau est situé peuvent décider de le maintenir.

- Le souhait de faire une fusion avec d'autres syndicats.

Aussi, le 6 Septembre 2024, les présidents des 3 syndicats (SIAEP du Jalais, Connerré et Bouloire) se sont réunis pour avancer dans un projet de la fusion des syndicats.

Le syndicat de Bouloire est favorable à une fusion.

Le Syndicat de Connerré s'est réuni le 18 septembre 2024 pour connaître l'avis des membres. Ils demandent des études techniques plus approfondies.

Monsieur Le Président a présenté le diaporama sur le projet de fusion établi par le bureau d'étude Collectivité Conseil vu lors de cette réunion.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE ce projet de fusion.

Vote :

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		x		
LECOMTE Jean Claude		x		
BRAGA Nathalie		x		
CHESNEAU Jean Claude		x		
CISSE Emmanuel		x		
DUTERTRE Alain		x		
MAUCOURT Christian		x		
DESCHOOLMEESTER D		x		
PETIT Laurent		x		
FAUQUE Frédéric		x		
TELLIER Roland		x		
VOISIN David		x		

ASSURANCE (Information).

L'assurance SMACL arrivant à expiration au 31/12/2024, Monsieur Le Président informe qu'il a demandé une nouvelle proposition pour un an. Le tarif étant inférieur à ceux de l'an dernier, Monsieur Le Président a reconduit pour une année.

MODALITE DE PUBLICATION (Information)

Monsieur Le Président informe que le décret 2024-719 du 5 juillet 2024 précise les modalités de publication des délibérations relative aux choix du mode de publicité en l'absence de site internet.

Pour les syndicats ne disposant pas d'un site internet, la délibération doit être publiée sur le site de la commune où se situe le siège du syndicat.

Le syndicat informe le public, par tout moyen, de l'adresse du site internet sur lequel est publiée cette délibération

Les communes membres sont invitées à publier sur leur site également.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GESTION AUPRES DE LA MAIRIE DU BREIL SUR MERIZE

Monsieur Le Président du SIAEP du JALAIS informe que chaque année des frais de gestion sont prévus au budget pour rembourser la mairie du Breil à hauteur de 300€ /an. Or, depuis 2020 aucun titre n'a été effectué.

C'est pourquoi, il demande l'autorisation de faire un titre global et ce en calculant rétroactivement les sommes qui auraient dû être perçues :

Année 2020 : 300 €

Année 2021 : 300 €

Année 2022 : 300 €

Année 2023 : 300 €

Année 2024 : 300 €
Soit un total : 1 500€

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

AUTORISE le versement des sommes dues.

Vote :

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
LECOMTE Jean Claude		X		
BRAGA Nathalie		X		
CHESNEAU Jean Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
DUTERTRE Alain		X		
MAUCOURT Christian		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
PETIT Laurent		X		
FAUQUE Frédéric		X		
TELLIER Roland		X		
VOISIN David		X		

DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Monsieur Le Président du SIAEP du JALAIS informe les membres du Conseil Syndical que la nouvelle secrétaire générale souhaite simplifier le budget. Notre comptabilité actuelle s'effectue par opération et non par chapitre.

La Comptabilité par Opération est plus détaillée et axée sur chaque transaction individuelle.

Mais si l'opération n'est pas prévue, la trésorerie refuse de payer la facture.

La Comptabilité par Chapitre est plus structurée par catégories budgétaires et donne une vue d'ensemble des grands postes de dépenses ou de recettes.

Pour faciliter le paiement des factures, Monsieur Le Président propose de passer par une comptabilité par chapitre.

Les membres du Conseil Syndical doivent prendre une décision modificative comme suit :

DEPENSE D'INVESTISSEMENT
Opération 12001 Cpte 2315 (Installations, Matériel et outillage techniques) - 891 053.78
Chapitre 23 Cpte 2315 (Installations, Matériel et outillage techniques) + 891 053.78
TOTAL DEPENSE 0
DEPENSE D'INVESTISSEMENT
Opération 12004 Cpte 2315 (Installations, Matériel et outillage techniques) - 20 000 €
Chapitre 23 Cpte 2315 (Installations, Matériel et outillage techniques) + 20 000 €
TOTAL DEPENSE 0

Monsieur le Président du Syndicat du Jalais propose au Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE la Décision modificative ci-dessus.

Vote :

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
LECOMTE Jean Claude		X		
BRAGA Nathalie		X		
CHESNEAU Jean Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
DUTERTRE Alain		X		
MAUCOURT Christian		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
PETIT Laurent		X		
FAUQUE Frédéric		X		
TELLIER Roland		X		
VOISIN David		X		

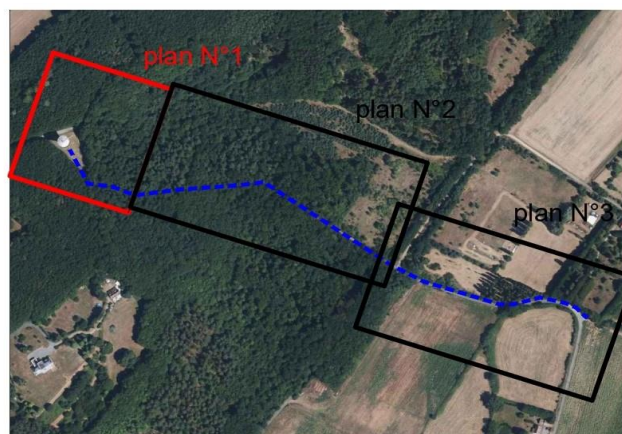
PROGRAMME TRAVAUX 2024-2025 « Sécurisation des Forages »

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical du SIAEP du JALAIS, que nous souhaitons poursuivre les travaux d'Adduction d'Eau Potable sur 2024 et réaliser une interconnexion de SECURISATION entre la production du Juppeau (Forage de la Cibeudiaire) et le réservoir surélevé de Montifaut commune de SOULITRE.

PLAN DE SITUATION
Echelle : 1/25.000°



Département de La Sarthe
PROGRAMME 2024
Sécurisation - Suppression du réseau d'eau potable



Commune de Souleuvre
"La Roche"

A cet effet, un marché public a été lancé selon une procédure adaptée en deux lots :

Mr HARMANT, de la société Infrastructure Concept, est venu le 26 juillet nous présenter les offres parvenues :

- **Lot 1 La pose d'une conduite d'adduction d'eau potable sur 780 ml en DN 110 mm PEHD .**

Les prestataires sont les suivants :

- GT CANALISATION
- COLIN TP
- SAUR
- CANA OUEST

- **Lot 2 La construction d'une surpression semi-enterrée avec 2 groupes électropompes de 15 m³/h.**

Les prestataires sont les suivants :

- SAUR
- SADE
- JOUSSE

Lors d'une première consultation, certains coûts de travaux étaient anormalement élevés ou faibles. Il a donc été demandé à Mr HARMANT de demander des explications et de négocier les tarifs auprès de chaque prestataire.

Une nouvelle remise d'offres s'est faite le 27/08/2024 à 10h.

- **Lot 1 La pose d'une conduite d'adduction d'eau potable sur 780 ml en DN 110 mm PEHD .**

- GT CANALISATION : 61 728.01 HT (note 40/40 montant des prestations ; 57.50/60 valeur technique - position 1)
- COLIN TP : 62 798 HT (note 39.32/40 montant des prestations; 57.50/60 valeur technique position 2)
- SAUR : 71 591. HT (note 34.49/40 montant des prestations; 56.25/60 valeur technique position 3)
- CANA OUEST : 85 500 HT (note 28.88/40 montant des prestations ; 50/60 valeur technique position 4)

- **Lot 2 La construction d'une surpression semi-enterrée avec 2 groupes électropompes de 15 m³/h.**

Les prestataires sont les suivants :

- JOUSSE 98 135.91 HT (note 30.88/40 montant des prestations ; 60/60 valeur technique - position 1)
- SADE 95 798.00 HT (note 31.63/40 montant des prestations ; 56.25/60 valeur technique - position 2)
- SAUR : 75 759.00 HT (note 40/40 montant des prestations ; 45/60 valeur technique - position 3)

Monsieur le Président du Syndicat du Jalais propose au Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

ATTRIBUE les marchés à :

- GT CANALISATION : 61 728.01 HT pour le lot 1 La pose d'une conduite d'adduction d'eau potable sur 780 ml en DN 110 mm PEHD .
- JOUSSE : 98 135.91 HT pour le lot 2 La construction d'une surpression semi-enterrée avec 2 groupes électropompes de 15 m³/h.

AUTORISE Mr le Président à signer les marchés correspondants

CONFIRME que les crédits sont inscrits au budget

Vote :

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		x		
LECOMTE Jean Claude		x		
BRAGA Nathalie		x		
CHESNEAU Jean Claude		x		
CISSE Emmanuel		x		
DUTERTRE Alain		x		
MAUCOURT Christian		x		
DESCHOOLMEESTER D		x		
PETIT Laurent		x		
FAUQUE Frédéric		x		
TELLIER Roland		x		
VOISIN David		x		

PROGRAMME DES TRAVAUX A VENIR - CVM

Suite à la réunion du 26 juillet 2024, et suite à l'estimation du Maitre d'Œuvre Infrastructure Concept (446.000,00 € H.T),
Monsieur le Président du Syndicat du Jalais informe qu'un marché a été lancé pour des

travaux de renouvellement du réseau de la commune de Thorigné-sur-Dué secteurs « La Brière - La Bouchetière » et de Soultré secteur « Brusson »

Les travaux seront repartis suivant le budget.

DECISIONS PRISE PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Dans le cadre de la délégation de fonction du Conseil Syndical au Président en vertu de la délibération 10_2020 du 23 juin 2020, Monsieur le Président informe le Conseil Syndical de la signature des devis suivants :

Aucunes

COURRIERS

- La région pays de Loire
- Anteagroup
- ARS

Au Breil-sur-Merize, le 19 septembre 2024

La séance est levée à 19h30

Le Président,
Jean-Paul HUBERT

Le Secrétaire,
Christian MAUCOURT